

Compte rendu Conseil Municipal du 30/06/2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le vendredi 30 juin 2017 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire.

<u>Présents</u>: Norbert DUPEYRON, Marie Joëlle PERRET, Louis ROUSSET, Joël VOS, Bruno BASSON, Raphaël BASSON, Béatrice CHALENDARD, Sylvie DUMOULIN, Marie JACQUIN, Nicole MARQUET, Thierry PERRET.

<u>Absents excusés</u>: Hervé GAGNARD (pouvoir donné à Raphaël BASSON), Christophe DUMAS (pouvoir donné à Béatrice CHALENDARD), Nicole VENET (pouvoir donné à Sylvie DUMOULIN)

Avant de prendre l'ordre du jour de ce conseil municipal du 30 juin, Mr le Maire fait un retour aux élus de la réunion de la commission de coopération départementale intercommunale qui s'est tenue le jeudi 29 juin en Préfecture et dont l'ordre du jour était le retour des sept communes : Châtelus, Chevrières, Grammond, Maringes, Saint-Denis sur Coise, Viricelles et Virigneux au sein de la communauté de communes des Monts du Lyonnais au premier janvier 2018. Par 26 voix pour et 15 contre, ces communes reviendront donc dans les Monts du Lyonnais au premier janvier 2018

1) Elections sénatoriales

En vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017, les conseillers municipaux ont désigné les délégués de la commune de Chevrières qui voteront les futurs sénateurs de la Loire

Pour Chevrières une liste de six personnes a été présentée et a obtenu l'unanimité des voix

Délégués titulaires : Norbert DUPEYRON, Marie Joëlle PERRET, Louis ROUSSET Délégués suppléants : Nicole VENET, Joël VOS, Nicole MARQUET.

2) <u>Urbanisme</u>

Le projet d'arrêt du futur PLU (Plan Local d'urbanisme) a été présenté au conseil. Ce travail engagé au début de l'année 2015 a permis de fixer les grandes orientations pour les années à venir en termes d'urbanisation pour notre commune. Il prend en compte

également les impositions législatives et les prescriptions du SCOT des Monts du Lyonnais.

Après avoir pris connaissance des dossiers composant ce projet :

Rapport de présentation Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) Orientations Aménagements programmées (OAP) Règlement Cartes de zonage, des réseaux,

Les élus à l'unanimité valide ce projet qui sera transmis aux services de l'état pour ensuite être soumis à enquête publique en fin d'année 2017 ou début 2018

3) <u>Bâtiments</u>

Dans le cadre de l'utilisation de la salle polyvalente pour des soirées privées, il est rappelé de bien vouloir respecter le voisinage de ce bâtiment notamment en ce qui concerne les nuisances sonores : musique, bruits extérieurs,

4) Voirie

Le programme 2017 portera sur la réfection des chemins du Petit-Mas, du vert et d'une partie de celui du Grand Moulin

Le marché a été mis en ligne le 13 juin, avec une date de remise des offres au 30 juin. L'ouverture des plis est prévue le vendredi 07 juillet à 14 heures en mairie

Une commission voirie est prévue le mercredi 12 juillet matin

5) Personnel

Suite à un changement de grade, le conseil municipal délibère pour la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1ère classe.

6) Rapport annuel du SIEMLY

Les élus approuvent le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce document est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

7) <u>Divers</u>

MUTUELLE COMPLEMENTAIRE SANTE:

"Ma Commune Ma Santé" porté par l'association ACTIOM tiendra une réunion publique salle du conseil municipal le lundi 11 septembre à 18h. Cette réunion s'adresse à toutes les personnes n'ayant pas de mutuelle obligatoire par leur travail et qui veulent comparer et /ou changer de mutuelle.

Des rendez-vous personnalisés avec un conseiller auront lieu à la salle du conseil, les :

- mardi 19 septembre de 9h à12h
- jeudi 5 octobre de 14h à 17h
- lundi 16 octobre de 9h à 12h.

Les personnes intéressées et/ou concernées voudront bien s'inscrire auprès de la mairie. Le jour du rendez-vous, penser à apporter le descriptif de votre mutuelle actuelle pour comparaison.

Des flyers sont joints au présent compte rendu.

Vacances d'été :

- L'agence postale sera fermée du 07 au 26 août 2017 inclus
- Le secrétariat de mairie sera fermé :
 - o Du 03 au 22 juillet 2017 inclus
 - Du 14 au 19 août 2017 inclus

Fleurissement:

Inscriptions au concours 2017 jusqu'au 10 juillet auprès du secrétariat de mairie :

E-mail mairiechevrieres@orange.fr

Passage du jury, le jeudi 27 juillet après midi

Bibliothèque :

En juillet et août : Exposition à la bibliothèque sur le thème "les paysages de la Loire". Possibilité d'emprunter des livres sur les animaux, la flore, les paysages de la Loire ainsi que des guides de randonnée Présence aussi de panneaux sur le Pilat, les Monts du Lyonnais...

Recensement de la population

Le prochain recensement de la population aura lieu sur notre commune du 18 janvier au 17 février 2018. La commune recherche deux personnes pour effectuer ce travail

Si vous êtes intéressés pour être agent recenseur, bien vouloir se faire connaître en mairie.

Prêt de tables et bancs :

Dans le cadre de la mise à disposition gratuite de bancs, tables et tréteaux, aux habitants de la commune, nous rappelons :

- Que ce matériel doit être réservé en mairie
- Doit être pris le vendredi après-midi entre 13 h 30 et 14 h
- Rendu le lundi matin à 7 h 30 au dépôt de la salle polyvalente

Un agent communal sera présent pour donner et reprendre le matériel emprunté **Aucune distribution ou reprise ne sera faite en dehors de ces horaires**

<u>Déclaration annuelle de ruches</u> : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue**. Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- mail: assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- téléphone : 01 49 55 82 22

<u>A NOTER</u>: pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017)

Frelon asiatique : Il a été localisé depuis 2015 dans le département de la Loire.

Le frelon asiatique (Vespa Velutina) n'est pas spécialement agressif envers l'homme mais comme tout animal piqueur, il peut s'avérer dangereux s'il se sent attaqué dans son nid. Il est vivement recommandé de ne pas s'approcher d'un nid à moins de 5 mètres. Si la piqûre du frelon est douloureuse, elle n'est pas plus dangereuse qu'une piqûre de guêpe ou d'abeille. Toutefois, en cas de découverte d'un nid, il ne faut surtout pas essayer de le détruire seul mais le déclarer au GDS qui s'assurera qu'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques et fera procéder par le SDIS à sa destruction dans de bonnes conditions de sécurité.

A ce titre, toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS42: 04 77 92 12 38 - contact.gds42@reseaugds.com

FREDON: 04 37 43 40 70 - frelonasiatique@fredonra.com

Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 27 juillet 2017 à 20 h 30.

Dates à retenir :

Samedi 8 juillet :

Pour sa quatrième édition Lylli organise le samedi 08 juillet à 20 h 30 en l'église de Chevrières, un concert chanté : "Voyage vocal du baroque au XXe".

Chœur, soprano solo et violoncelle.

Achat des billets : réservation possible en ligne ou à l'office de tourisme de Chazelles www.festivallyly.fr

Office de tourisme de Chazelles sur Lyon - 9, place J.B. Galland

Tel: 04.77.54.98.86

Vente de billets également à l'entrée du concert

Escales découvertes :

<u>Lundi 24 juillet</u>: Escale découverte chez Marie Laure et Michel CARTERON pour la découverte des chevaux Irish Cob et de leurs poulains, trotteurs, Connémaras. Balade à Poneys. RDV à 14 h 30 sur la place de l'église.

Inscription obligatoire à l'Office de tourisme au 04.77.54.98.86.

Tarif: 4 €, gratuit pour les moins de 12 ans.

<u>Dimanche 27 août</u> : Passage du tour du PILAT dans l'après-midi. La circulation sera perturbée le temps de la course sur la RD 103 et RD 6

<u>15, 16 et 17 septembre</u> : A l'occasion des journées du patrimoine, l'association PHIAAC organise son deuxième festival sur l'orgue et les églises de nos villages des Monts du Lyonnais.

- **Vendredi 15 septembre** à 20h30 à la salle polyvalente : **Diaporama musical** sur la vie d'un facteur d'orque "Athanase DUNAND"
- Samedi 16 et dimanche 17 : exposition à la Chapellerie de Chazelles et à la salle de Saint Symphorien sur 32 églises des communes des monts du lyonnais.
- **Dimanche 17 septembre** : ouverture de l'église de 10h à 17h30 en visite libre et visites guidées à 14h30 et à 16h30.

Dimanche 24 septembre : à l'occasion de la journée des vieux pistons le stationnement sera interdit sur la grand place, la place de la mairie et la rue de la mairie. Bien veiller à respecter pour ce jour-là l'arrêté d'interdiction de stationnement de façon à ne pas gêner la mise en place de cette fête